

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA PRISE D'EMPREINTES DIGITALES DE FUTURS ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES EN DROIT : UNE INQUIÉTUDE

OTTAWA – le 10 février 2006 – Le Conseil des doyens et des doyennes des facultés de droit du Canada (CDFDC) s'inquiète de la prise d'empreintes digitales par le Law School Admission Council (LSAC), une corporation américaine sans but lucratif qui administre l'examen d'admission intitulé Law School Admission Test (LSAT). L'examen LSAT est un examen standardisé requis pour être admis à plusieurs facultés de droit aux États-Unis et au Canada.

Selon Nathalie Des Rosiers, présidente du CDFDC et doyenne de la Faculté de droit – Section de droit civil à l'Université d'Ottawa, « quoique ce ne sont pas toutes les facultés de droit qui exigent l'examen LSAT, plusieurs doyens et doyennes s'inquiètent de la prise d'empreintes digitales par LSAC ». L'inquiétude est double. D'une part, la prise d'empreintes digitales par une entité américaine constitue un risque pour la vie privée des étudiants et étudiantes canadiens puisque ces renseignements pourraient être assujettis à la *USA Patriot Act*, une loi qui permet aux agences fédérales américaines de recueillir et de conserver des informations personnelles sans que la personne concernée y consente ou le sache. D'autre part, il y a une inquiétude par rapport à la légalité de la prise d'empreintes digitales au Canada, eu égard à la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* et aux lois provinciales correspondantes.

Le CDFDC entame des discussions avec LSAC, en particulier sur la façon dont l'information est recueillie et conservée et les solutions de rechange. Le CDFDC appuie l'intervention des commissionnaires à l'information et à la vie privée sur cette question.

Certaines facultés de droit pourraient modifier leurs politiques par rapport à l'usage de l'examen LSAT dans leurs procédures d'admission à l'issue des discussions entre le CDFDC et LSAC et des opinions des commissionnaires.

Julie Dagenais Blackburn